

COM2GRENOBLE, Règlement intérieur

On trouvera dans ce document ce qui définit le fonctionnement, l'organisation et les activités de COM2GRENOBLE : les commissions, le rôle du président(e), le rôle du CA, de la coordinatrice, les formats, les tarifs, un rappel sur l'éthique.

1. Rôle du Président

En tant que personne morale, représentant le club,

- Il veille à l'équilibre des comptes,
- Il est garant du respect des statuts et du Règlement Intérieur
- Il est garant des valeurs mentionnées dans la charte,
- Il est co-responsable moralement et juridiquement, avec les membres du CA, de toute opération qui engage le club à ce titre.

En tant que porte-parole,

- Il répond aux sollicitations des médias,
- Ou se fait représenter si le sujet le nécessite.

2. Rôle du CA

- Il est garant du respect des statuts et du Règlement Intérieur,
- Il valide les candidatures d'adhérents,
- Il valide les plans d'actions proposés par les référents et les montants engagés,
- Il participe directement aux processus de décision qui donne lieu à validation par le Président,
- Les membres du CA sont engagés de manière active dans la vie des commissions, en tant que référent.

3. Rôle de la coordinatrice Administrative et Evènementielle

- Suit la comptabilité, gère les encaissements ;
- Détecte de potentiels adhérents et administre les nouveaux inscrits ;
- Représente le club à chaque occasion possible dans les manifestations locales ;
- Annonce et coordonne les événements, avec l'appui des référents ;
- Administre la gestion des mails qui sont adressés à l'ensemble des adhérents, au nom du club. Et assure la réception et le traitement des mails et appels entrants.
- Assiste au CA, autant que faire se peut, pour rendre compte de l'administration et de la gestion quotidienne dont elle a la charge.

4. LES COMMISSIONS DE COM2GRENOBLE

- ✓ Elles sont animées de préférence par 1 ou 2 personnes dénommées « Référent(e)s ».
- ✓ A ce titre, ils animent les commissions dont ils ont la charge, veillent à leur bon avancement et assurent le reporting ad hoc au CA.
- ✓ Ils ont une large autonomie dans les limites des moyens humains et financiers validés par le CA ;
- ✓ Ils bénéficient du soutien de la coordinatrice administrative et de l'événementiel, qui pourra être sollicitée directement par eux.
- ✓ Leur « mandat » correspond à la durée du projet mené.

Certaines commissions sont permanentes, comme :

- ✓ Commission Animation et évènements
- ✓ Commission Web
- ✓ Commission Recrutement
- ✓ Commission Formation

D'autres peuvent être ponctuelles au fil de l'actualité du club

5. LES FORMATS PROPOSES PAR COM2GRENOBLE (ANIMATIONS)

COM2GRENOBLE propose à ses adhérents différents espaces d'échanges, de formation et de rencontres entre professionnels de la communication :

- **COM'A TABLE** : rendez-vous mensuel le midi ou le soir autour de plateau-repas, animé par un membre du Club ou un intervenant extérieur sur une thématique particulière.
- **Rencontres 18-20** : un rendez-vous mensuel informel autour d'un apéritif convivial, pour permettre aux membres du Club de se connaître, d'échanger et de partager leurs expériences et contacts. Les discussions sont initiées par les participants eux-mêmes.
- **FORMACOM** : formations de perfectionnement dédiées aux adhérents.
- **Visites d'entreprises** : un membre du réseau invite les autres adhérents à découvrir son entreprise, son association ou sa collectivité publique et présente son activité.
- **Participation à des évènements organisés par des partenaires**, notamment ceux initiés par les membres de l'Interclub.
- **Voyages** : COM2GRENOBLE peut proposer aux adhérents un voyage Découverte Métiers.
- Et aussi... un **site internet dédié** au réseau et une présence active sur les réseaux sociaux.

6. ADHERENTS

L'adhésion au Club se fait pour l'année civile. En cas de prise de contact avec le club après le 1^{er} juillet, un tarif demi-année est prévue (CF Tarifs en Annexe).

L'adhésion au Club est personnelle. Néanmoins, en cas de remplacement en cours d'année, le Club accepte le transfert de l'adhésion au remplaçant (congrés longue durée, départ du poste ou recrutement).

Il est ponctuellement accepté de se faire remplacer par un membre de son entreprise en poste dans la communication pour un évènement tout en lui faisant bénéficier du tarif membre. Il est également ponctuellement accepté de se faire accompagner par un membre de son entreprise en poste dans la communication pour un évènement mais le tarif extérieur sera alors appliqué.

Les inscriptions aux évènements non décommandées avant la date limite indiquée sur l'invitation (date limite d'inscription) restent dues en intégralité. De même que toute personne s'inscrivant sur un évènement comprenant une restauration mais ne désirant pas en bénéficier restera redevable du montant normal de son inscription.

L'adhésion d'une agence de communication ouvre droit à 2 représentants de l'agence, identifiés lors de l'inscription, de bénéficier du tarif adhérent pour les différents évènements. Ponctuellement, ils peuvent se faire remplacer ou accompagner par un autre membre de l'agence dans les mêmes conditions qu'un adhérent classique.

Les écoles publiques bénéficient d'une adhésion pour 2 membres au tarif d'un seul. Les conditions de remplacement ou d'accompagnement sont les mêmes que pour une adhésion classique.

L'adhérent qui n'a pas renouvelé (paiement faisant foi) son adhésion au 31 mai est considéré comme sortant, il ne bénéficie plus des avantages du Club. Il ne peut bénéficier d'un tarif demi-année en cas de renouvellement tardif.

7. ETHIQUE

La bienveillance envers les autres membres, le respect de la confidentialité des propos tenus dans le cadre des animations organisées et l'engagement de chaque membre à favoriser des échanges courtois et constructifs sont gages du bon déroulement et de la qualité des différents formats proposés par le Club.

Les membres adhérents veilleront à adopter un comportement conforme à l'objet du Club (en référence aux art. 3 des statuts et art. 3 de la charte du Club).

Notamment, ils se garderont ainsi d'engager au sein du Club des démarches commerciales.

ANNEXE du règlement intérieur : TARIFS 2017

Niveau de tarification des adhésions 2017

Type d'adhérent(e)	Tarif	Conditions particulières
Communicant salarié	250 € 130 € la mi-année	180 € la 2 ^o adhésion 170 € la 3 ^{ème} adhésion
Communicant Free-lance	270 €	
Agence de communication	550 €	Adhésion valable pour 2 personnes désignées
Communicant en situation particulière Membre de soutien Membre d'honneur	50 €	Etudiant en dernière année* Inscrit à Pole Emploi* Retraité* Ex coordinatrice
Adhésion partenaire	130 €	Membre de l'Interclub

*Ces tarifs incluent l'accès à un certain nombre de services à l'année : newsletter, annuaire, Plateforme collaborative privatisée. * Sur justificatif de situation*

Tarification 2017 des formats proposés

Type de format	Tarif	Conditions particulières
« 18-20 » Apéritif informel	10 €	Le 1 ^{er} apéritif « 18-20 » qui suit l'inscription est offert en signe de bienvenue
Rencontre Comm'à table	Adhérent : 18 € Non adhérent : 25€	Le prix inclut le déjeuner.
Forma'comm	Adhérent : 45 € Postulant parrainé : 22€	Généralement, en fin de journée, le prix inclut une collation.

Le Club prend en charge une partie des frais, les tarifs annoncés en tiennent compte.